

Rapport Débat des Orientations Budgétaires



2019

Préambule

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Objectifs du DOB :

- Discuter des orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de celle-ci

Dispositions légales

Contexte juridique ordinaire :

Le DOB est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1 du CGCT pour les communes). Il doit être présenté dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Selon la jurisprudence, la tenue du DOB constitue une formalité substantielle. Conséquence, toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée d'un tel débat est entachée d'illégalité. Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte, le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Contenu du DOB :

L'article 107 de la Loi NOTRe complète les règles relatives au débat d'orientations budgétaires (DOB). Il doit désormais faire l'objet d'un rapport sur :

- Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre une commune et l'EPCI dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses. Présentation, le cas échéant, des autorisations de programme en cours ou à créer ;
- La structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

Nouvelle obligation depuis la Loi de programmation des finances publiques 2018 – 2022 :

Faire figurer les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement de la collectivité (budget principal et budgets annexes).

Délibération :

Obligatoire, elle permet de prendre acte de la tenue du DOB et de prémunir les collectivités contre un éventuel contentieux engagé par un tiers devant une juridiction administrative.

Compte-rendu de séance et publicité :

Le DOB est relaté dans un compte-rendu de séance. Dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB, celui-ci doit être mis à la disposition du public à la Mairie. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ... (décret n° 2016-841 DU 24/06/2016).

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption (décret n° 2016-834 du 23/06/2016).

Sommaire

Introduction

Rétrospective de l'année 2018

Orientations financières 2019

Budgets annexes

Budget Assainissement

Budget Eau

Budget Camping

Introduction

1. Conjoncture internationale et nationale

A. Environnement macro-économique

Zone euro en 2018 : la dynamique ralentit.

Après une nette embellie en 2017 avec un taux de croissance trimestriel stable à 0,7 % T/T, la croissance de zone euro s'est considérablement affaiblie en 2018. Depuis le début de l'année, les indicateurs avancés se sont retournés. Demeurant dans la zone d'expansion, ils annonçaient un ralentissement progressif de l'activité, pointant notamment le recul des nouvelles commandes à l'export. La croissance semble donc progressivement fragilisée par une plus faible contribution des échanges commerciaux, sous l'effet d'un affaiblissement du commerce mondial.

L'environnement international se révèle moins porteur notamment en raison de la remontée des prix du pétrole, des tensions commerciales et géopolitiques entre la Chine et les Etats-Unis, des difficultés des pays émergents. Cela est également le cas au sein de l'Europe en raison du Brexit et du récent rejet du budget italien en octobre dernier.

Alors qu'en 2017, la zone euro profitait simultanément de l'accélération du commerce mondial, de la faiblesse de l'inflation et d'une politique monétaire accommodante facilitant l'accès au crédit, elle bénéficie aujourd'hui de moins de soutien. Selon les prévisions, la croissance de la zone euro devrait donc ralentir de 2,5 % en 2017 à 1,9 % en 2018 puis 1,3 % en 2019.

Ce ralentissement explique également le recul moins dynamique du taux de chômage qui tend à rejoindre son niveau structurel.

France : La croissance faiblit en 2018

Après un rythme de croissance particulièrement dynamique en 2017, la croissance française a fortement ralenti en 2018 avec un taux de croissance en moyenne évalué à 1,7 %. La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu pour l'Etat car elle conditionne la prudence des ménages notamment en matière d'épargne. Depuis 2018 la tendance à la baisse semble s'être enrayée, pénalisée par le ralentissement de la croissance et la réduction des emplois aidés. Les mouvements sociaux rencontrés depuis la mi-novembre 2018 devraient ralentir la situation économique du pays.

France : Une inflation supérieure à celle de la zone euro

Boostée par la remontée des prix du pétrole et le relèvement des taxes sur le tabac et l'énergie (notamment sur le gaz et l'électricité), l'inflation a continué de croître renouant avec des niveaux relativement élevés. Après 1 % en moyenne en 2017, elle devrait ainsi atteindre 1,7 % en 2018 puis baisserait à 1,4 % en 2019. La remontée de l'inflation pèse naturellement sur le pouvoir d'achat des ménages qui devrait cependant augmenter finalement de 1,3 % en 2018. Ce rebond, très attendu, tient surtout à la suppression totale des cotisations chômage pour les actifs et à la baisse de 30 % de la taxe d'habitation pour huit ménages sur dix ainsi que la hausse de la prime d'activité et de l'allocation adulte handicapé. Les dernières mesures prises par le Gouvernement suite aux récents conflits sociaux devraient également contribuer à l'amélioration de ce pouvoir d'achat pour 2019.

France : maintien de bonnes conditions de crédits

Les conditions d'octroi de crédit demeurent attrayantes tant pour les entreprises que pour les ménages. Pour 2019, les marchés financiers anticipent une hausse du niveau des taux d'intérêts (hors marge bancaire) avec des taux à court terme de l'ordre de -0,1% à 0,2 % et des taux à long terme de l'ordre de 1,5%.

France : une consolidation budgétaire retardée

Depuis juin, la France est officiellement sortie de la procédure européenne de déficit excessif ouverte à son encontre depuis 2009, en affichant en 2017 un déficit inférieur au solde de 3 % (2,6 % du PIB) et en s'engageant à s'y maintenir à l'avenir (pour 2018, le déficit public était annoncé à 2,3 % puis 2,8 % en 2019). Cependant, suite aux décisions récentes du gouvernement d'attribuer des avantages sociaux afin de relancer le pouvoir d'achat des français suite à un climat très tendu depuis quelques semaines, le déficit public pourrait repasser au-dessus des 3 % (annoncé à 3,2 % pour 2019). Néanmoins, dans le projet de loi de finances 2019, le gouvernement a réaffirmé son triple objectif d'assainissement des finances publiques d'ici 2022 : la réduction de 2 points de PIB du déficit public, de 3 points des dépenses publiques et de 5 points de PIB de la dette.

1. Conjoncture internationale et nationale

B. Projet de loi de finances 2019 : volet collectivités territoriales

Le projet de loi de finances 2019 présenté le 24 septembre 2018 au Conseil des Ministres retient les principes suivants :

- Maintien des concours financiers de l'Etat
- Poursuite de la suppression de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages
- Hausse contenue des dépenses de fonctionnement réaffirmée à + 1,2 %

Les concours financiers de l'Etat

Les concours financiers de l'Etat aux collectivités sont annoncés en stabilité par rapport à la loi de finances 2018.

Ainsi, la DGF du bloc communal serait maintenue et « sera répartie en fonction des dynamiques de population et de richesse en tenant compte du renforcement de la péréquation entre collectivités du bloc local, en faveur des collectivités les plus fragiles ».

Le texte prévoit les mêmes péréquations qu'en 2018, c'est-à-dire une augmentation de la DSU (+ 90 M€).

Globalement, les dotations de soutien à l'investissement seraient maintenues (hors FCTVA), toutefois compensées par une baisse des crédits alloués à la mission « relations avec les collectivités territoriales ».

Le gouvernement envisage une hausse du fonds de compensation de la TVA (+ 37 M€) sous l'effet de la reprise de l'investissement local. Le projet de loi de finances prévoit toutefois de reporter au 1er janvier 2020 l'automatisation de la gestion de ce fonds.

Le projet de loi de finances porte une réforme de la dotation d'intercommunalité des EPCI à fiscalité propre qui s'appuie sur les travaux menés par le comité des finances locales. Il s'agit pour le gouvernement de simplifier la dotation, de rendre ces évolutions plus prévisibles et de mieux tenir compte des charges, en introduisant un critère de revenu par habitant pour sa répartition.

La poursuite de la réforme de la taxe d'habitation

Le projet de loi de finances 2018 intègre la réforme de la taxe d'habitation annoncée par le Président de la République. Cette réforme prévoit que la taxe d'habitation (TH) sera progressivement allégée pour 80 % des ménages aujourd'hui soumis à cette taxe au titre de leur résidence principale.

Après un premier dégrèvement de 30 % en 2018, un nouveau dégrèvement (s'ajoutant aux exonérations existantes) de 65 % interviendra en 2019 pour atteindre 100 % en 2020. L'élargissement à l'ensemble des contribuables interviendrait quant à lui à compter de 2021. En 2019, la taxe d'habitation est maintenue pour les contribuables aux revenus les plus élevés.

Le respect des engagements passés avec l'Etat : + 1,2 % / an des dépenses réelles de fonctionnement

Pour mémoire, l'article 13 de la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques a prévu que les dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et de leurs groupements à fiscalité propre progresseraient, dans leur ensemble, de 1,2 % par an. Elle prévoit aussi une réduction annuelle du besoin de financement des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre de 2,6 Mds€. Pour assurer le respect de ces objectifs la loi prévoyait la signature d'un contrat entre l'Etat et les collectivités territoriales dont les dépenses réelles de fonctionnement constatées au titre de 2016 étaient supérieures à 60 M€ (322 collectivités territoriales étaient concernées. Au 30 juin 2018, 230 collectivités ont signé un contrat avec l'Etat dont 3 dans le Département du Loiret : la Région Centre Val de Loire, la Métropole d'Orléans et la Ville d'Orléans).

Introduction

1. Conjoncture internationale et nationale

B. Projet de loi de finances 2019 : volet collectivités territoriales

Ce contrat détermine sur le périmètre du budget principal de la collectivité :

- 1) un objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement limitée à + 1,2 % par an jusqu'à 2020 ;
- 2) un objectif d'amélioration du besoin de financement ;
- 3) et, pour les collectivités et les établissements dont la capacité de désendettement dépasse en 2016 le plafond national de référence de 12 ans, une trajectoire d'amélioration de la capacité de désendettement.

Perspectives au niveau des ressources humaines :

- Pas de revalorisation indiciaire prévue en 2019 ;
- Reprise, après une année d'arrêt, du protocole d'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) dès début 2019 ;
- Abaissement du seuil d'indemnisation de 20 à 15 jours épargnés sur les comptes épargne temps (CET) et revalorisation de 10 euros pour chacun de ces jours ;
- Stricte compensation de la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) et sa revalorisation au 1er janvier 2019 pour compenser l'effet négatif du transfert primes-points prévu au PPCR pour les agents les plus faiblement primés ;
- Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) reconduite pour 2019 ;
- Exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires au 1er janvier 2019

Dans le cadre de ces orientations budgétaires 2019 et comme la loi l'impose, il doit être présenté une rétrospective de la situation financière de la commune.

Pour cela et avant d'étudier l'année 2018, Monsieur Croibier, qui a rédigé une étude sur la situation financière de 2013 à 2017 de la collectivité va nous présenter de manière synthétique les conclusions de cette étude.



2. Rétrospective de l'année 2018

A. Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement connaissent une légère baisse au cours de l'année 2018 d'environ 32 900 €.

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 (estimé)	% 2018/2017
Chapitre 013 : Atténuations de charges	164 847,68	105 548,98	125 745,83	120 755,03	-3,97 %
Chapitre 70 : Produits des services	622 869,23	611 550,65	633 932,46	649 623,42	2,48 %
Chapitre 73 : Impôts et taxes	6 032 942,73	6 055 432,53	6 235 893,50	6 145 101,65	-1,46 %
Chapitre 74 : Dotations et participations	1 874 569,60	1 661 870,64	1 593 030,81	1 494 024,59	-6,21 %
Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante	58 605,67	64 292,43	72 231,90	78 018,04	8,01 %
Chapitre 77 : Produits exceptionnels	22 808,91	101 042,72	103 942,21	236 352,66	127,39 %
Chapitre 78 : Reprise des provisions				8 000,00	
TOTAL RRF	8 776 643,82	8 599 737,95	8 764 776,71	8 731 875,39	-0,38 %

Le chapitre 013 enregistre une légère baisse d'environ 5 000 € essentiellement dû à la diminution des arrêts maladie des agents supérieurs à deux semaines.

Le chapitre 70 est en augmentation d'environ 15 000 €. Fréquentation en hausse de l'ALSH notamment le mercredi avec le retour de la semaine de 4 jours depuis la rentrée scolaire de septembre. Versement de la part de la CCL pour l'entretien des voiries communautaires en augmentation d'environ 10 000 €.

Le chapitre 73 est en diminution d'environ 90 000 € par rapport à l'exercice 2017, ce qui représente le montant supprimé de l'attribution de compensation suite au transfert de compétences vers la CCL (tourisme et voirie pour la rue de la Brosse). Une légère diminution des taxes sur les consommations électriques est constatée ainsi que pour la taxe additionnelle aux droits de mutation. Par contre, le produit de la fiscalité des ménages est en légère augmentation d'environ 35 000 € du fait de la revalorisation des bases fiscales par l'Etat et des évolutions physiques constatées sur la commune (constructions nouvelles) ; pas d'impact pour la collectivité de la mise en œuvre de la réforme de la taxe d'habitation.

Le chapitre 74 est en diminution d'environ 99 000 € par rapport à l'exercice 2017, cette baisse est due notamment par la perte, à nouveau, de 72 000 € sur les dotations et participations de l'Etat versées aux collectivités territoriales.

	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	% 2018/2013
DGF	1 100 714	1 011 858	820 532	628 337	527 177	512 434	-53,45 %
DNP	82 622	74 360	66 924	60 232	54 209	27 105	-67,19 %
DSR	314 038	317 499	339 676	355 396	387 898	357 964	13,99 %

Il est à noter également une diminution d'environ 30 000 € sur l'attribution du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle.

Le chapitre 75 est relativement stable en ce qui concerne le produit des locations de salles, la différence positive constatée par rapport à 2017 est due essentiellement à la régularisation du loyer des anciens locaux commerciaux de la marbrerie GUENIN. L'évolution positive du chapitre 77 (+132 400 € par rapport à 2017) concerne les écritures réalisées au cours de l'année 2018 relatives à la cession de biens (terrains) appartenant à la collectivité et aux remboursements par notre assurance de divers sinistres.

Le chapitre 78 enregistre l'annulation de la provision réalisée suite à la résiliation anticipée d'un marché public (l'entreprise ayant été déboutée de sa requête).

2. Rétrospective de l'année 2018

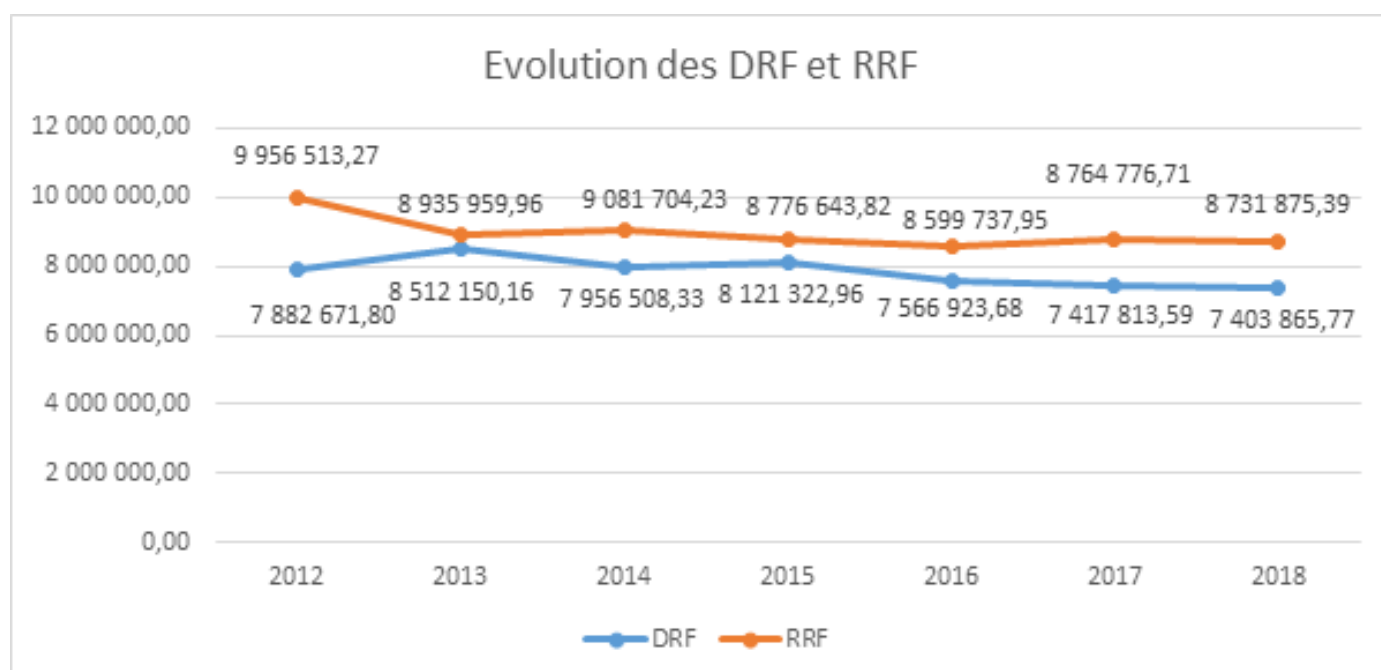
B. Les dépenses de fonctionnement

	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 estimé	% 2018/2017
Chapitre 011 : Charges à caractère général	1 996 725,83	2 000 115,08	2 006 130,16	2 059 272,22	
<i>Dont assurance du personnel</i>		185 660,06	175 108,60	186 740,26	6,64 %
011 hors assurance du personnel	1 996 725,83	1 814 455,02	1 831 021,56	1 872 531,96	
Chapitre 012 : Charges de personnel	4 952 290,45	4 416 790,01	4 474 262,06	4 451 360,17	-0,51 %
<i>Dont assurance du personnel</i>	229 627,46				
012 hors assurance du personnel	4 722 622,99	4 416 790,01	4 474 262,06	4 451 360,17	-0,51 %
Chapitre 014 : Atténuation de produits	28 183,00	52 453,00	0,00	0,00	
Chapitre 65 : Autres charges gestion courante	889 412,10	850 442,57	743 777,56	728 485,07	-2,06 %
Chapitre 66 : Charges financières	243 421,06	222 830,63	173 611,01	162 798,30	-6,23 %
Chapitre 67 : Charges exceptionnelles	11 290,52	14 292,39	12 032,80	1 950,01	-83,79 %
Chapitre 68 : Dotations aux provisions		10 000,00	8 000,00		
TOTAL DRF	8 121 322,96	7 566 923,68	7 417 813,59	7 403 865,77	-0,19 %

Pour 2018, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement est de -0,19 % entre 2017 et 2018. Cette diminution s'explique notamment par une gestion rigoureuse des dépenses et notamment au niveau du chapitre 012 (frais de personnel). On note, cependant, une légère augmentation des dépenses du chapitre 011 (charges à caractère général) due notamment par l'augmentation des fluides (carburant, énergie, combustibles) ainsi que par la cotisation versée à l'organisme assurant le personnel (avec un montant de 12 000 € de régularisation pour l'année 2017).

Les diminutions de la participation au SDIS en 2018 par rapport à 2017 (-12 530 €) ainsi que de la subvention versée au CCAS (-15 000 €) ont contribué à couvrir une partie de l'augmentation de la dépense du contrat d'association pour l'école Saint Joseph (+11 700 € suite à réévaluation du coût d'un élève + effectif en hausse).

Diminution également de la charge des intérêts d'emprunts de 10 800 € malgré le recours à l'emprunt au cours de l'année 2017 à hauteur de 500 000 €.



2. Rétrospective de l'année 2018

C. L'épargne

Les recettes de fonctionnement sont en diminution en 2018 compte tenu principalement d'une baisse à nouveau des dotations et participations versées par l'Etat malgré l'annonce d'une stabilité.

L'épargne nette de 2018 est de 843 116,75 € et est en légère baisse par rapport à 2017.

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 prévisionnel
Recettes réelles	9 081 704,23	8 776 643,82	8 599 737,95	8 764 776,71	8 731 875,39
Dépenses réelles hors travaux en régie	7 952 333,92	8 043 239,13	7 505 751,05	7 394 477,95	7 361 440,16
Epargne brute	1 129 370,31	733 404,69	1 093 986,90	1 370 298,76	1 370 435,23
Taux d'épargne brute	12,44 %	8,36 %	12,72 %	15,63 %	15,69 %
Annuité en capital de la dette	525 788,65	504 102,08	506 716,04	472 587,00	527 318,48
Epargne nette	603 581,66	229 302,61	587 270,86	897 711,76	843 116,75
Taux d'épargne nette	6,65 %	2,61 %	6,83 %	10,24 %	9,66 %

D. Les dépenses d'investissement

En 2018, la commune a poursuivi la réalisation d'opérations d'investissement notamment :

L'aménagement et la valorisation de la place du Port et des quais de Loire



La requalification du tennis Martis en parking (centre ville)



Le remplacement des menuiseries du groupe scolaire Maurice Genevoix (1ère tranche)



La requalification de la rue des Moussières (1ère tranche)



Mise en œuvre de l'extension du système de vidéoprotection



Divers travaux de voirie et d'aménagement de sécurité (ralentisseurs)



2. Rétrospective de l'année 2018

E. La dette

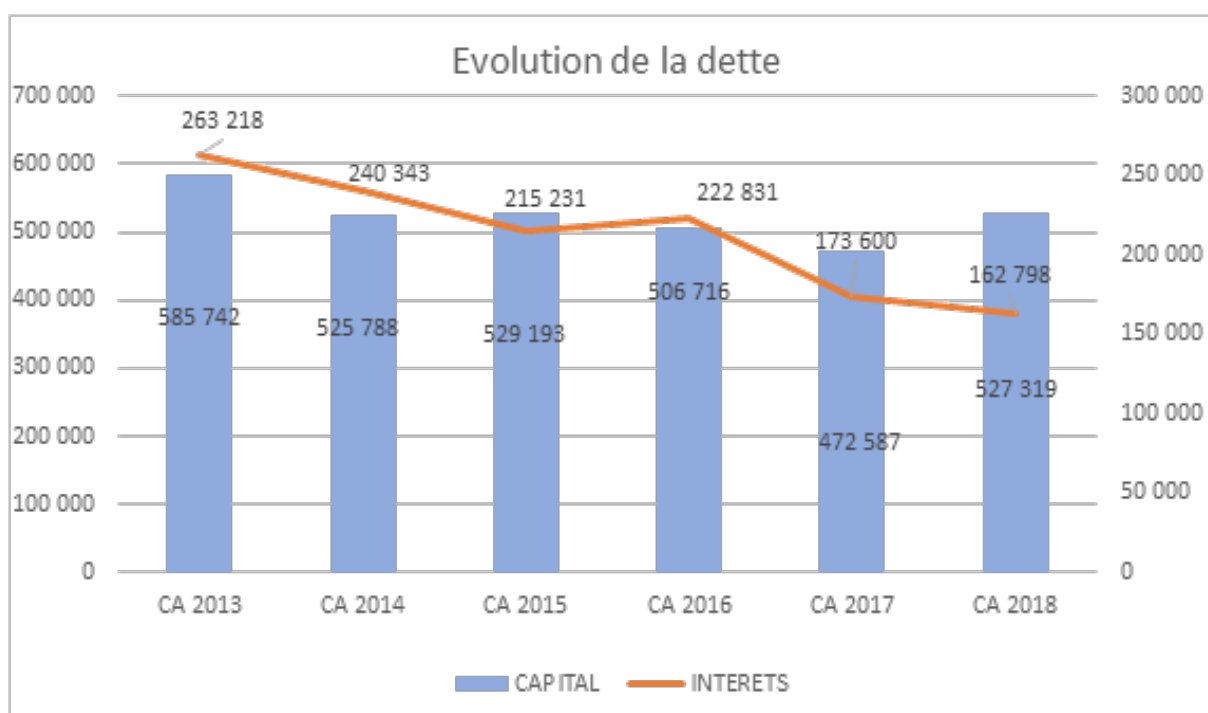
L'encours de la dette à fin 2018 pour la commune de Châteauneuf sur Loire s'élève à 4 604 562 €.

En 2018, la ville a souscrit un nouvel emprunt de 750 000 € pour le financement des investissements de l'année.

Dette	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Capital Restant Dû au 01/01/N	5 865 984	5 340 195	4 861 184	4 354 468	4 381 881
Rembt capital de la dette	525 788	504 102	506 716	472 587	527 319
Renégociation de la dette		25 091			
Nouvel emprunt				500 000	750 000
Capital restant dû au 31/12/N	5 340 195	4 861 184	4 354 468	4 381 881	4 604 562
Variation de l'encours	-525 788	-479 011	-506 716	27 413	222 681

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Montant des intérêts de la dette	240 343	215 231	222 831	173 600	162 798

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018
Taux d'endettement (encours dette/ recettes réelles de fonctionnement)	0,59	0,55	0,51	0,50	0,53



3. Les Orientations financières 2019

Suite au peu de transparence sur le calcul de la compensation de l'Etat suite à la réforme de la taxe d'habitation et à l'incertitude de l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités locales, nous devons poursuivre nos efforts et construire un budget dans un contexte contraint.

Ainsi pour 2019, trois priorités récurrentes sont prises pour la confection du budget primitif :

- Pas d'augmentation des taux d'imposition (Taxe d'habitation et taxes foncières)
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement et notamment de frais de personnel
- Maintien d'un taux d'épargne suffisamment élevé pour permettre la mise en œuvre d'un programme d'investissement important tout en minimisant le recours à l'emprunt.

	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019*
Bases TH	10 775 718	10 637 178	10 772 460	11 014 338	11 146 510
Bases TFB	9 869 549	9 979 796	10 309 281	10 432 638	10 557 829
Bases TFNB	65 263	67 249	68 705	74 697	75 593
Taux TH	13,44 %	13,44 %	13,44 %	13,44 %	13,44 %
Taux TFB	22,45 %	22,45 %	22,45 %	22,45 %	22,45 %
Taux TFNB	60,17 %	60,17 %	60,17 %	60,17 %	60,17 %
Produit TH	1 448 256	1 429 637	1 447 819	1 480 327	1 498 090
Produit TFB	2 215 714	2 240 464	2 314 506	2 344 020	2 370 232
Produit TFNB	39 269	40 464	41 340	44 945	45 484

* Revalorisation bases de 1,2 %

Axes de la préparation budgétaire 2019

- Recettes de fonctionnement :

Poursuite de la réforme de la Taxe d'Habitation pour 80 % des ménages en 2019 avec une diminution de 65 % de cette imposition (30 % en 2018), normalement aucune incidence sur le produit de cette taxe pour la collectivité puisque l'Etat s'est engagé à compenser intégralement ces dégrèvements.

En 2018, et malgré l'annonce de maintien des dotations communales, il a été constaté une diminution de la dotation forfaitaire de -2,80 % par rapport à 2017. Par prudence et malgré une nouvelle annonce de maintien des dotations dans le projet de loi de finances, la prévision de la DGF sera identique que celle au BP 2018, à savoir 500 000 €.

Les droits de mutations qui sont les frais perçus lors des cessions de biens sont en baisse en 2018 par rapport à 2017 (année exceptionnelle). En effet, cette recette s'élève à 275 229,68 €.

	2014	2015	2016	2017	2018
Droits de mutations	214 313,68 €	242 570,60 €	249 627,21 €	336 256,07 €	275 229,68 €

3. Les Orientations financières 2019

Axes de la préparation budgétaire 2019 *Dépenses de fonctionnement :*

Le chapitre 011 qui correspond aux charges à caractère général sera contenu afin de conserver des marges de manœuvre, malgré l'augmentation des prix des carburants et des fluides. De plus, les travaux d'entretien réalisés sur notre patrimoine en 2018 permettront d'accentuer les gains en énergie. (changement de menuiseries, isolation, changement de chaudière...).

En 2018, la ville a passé un marché avec un nouveau prestataire (suite à la résiliation anticipée à la demande de l'entreprise attributaire du marché en 2017) pour le ramassage et le traitement de ses ordures ménagères. A la fin de l'exercice budgétaire 2018, il est constaté un gain par rapport à 2017 d'environ 10 000 € sur ce marché. Ce contrat a été reconduit pour 2019, cependant, il faut s'attendre à une hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) ce qui aura une influence sur le gain potentiel de ce marché.

Une inscription d'un montant de 4 000 € sera réalisée au BP 2019 afin de rémunérer le cabinet en charge de l'établissement du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) de la collectivité.

Le montant du chapitre 012 relatif aux charges de personnel est évalué de manière prévisionnelle à 4 585 000 € soit une légère baisse par rapport au BP 2018 malgré les éléments suivants :

- la reprise du protocole d'accord « Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) dès début 2019 ;
- l'évolution de carrière des agents liés aux avancements de grades et promotions internes sur décision de l'autorité territoriale ;
- L'application de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) reconduite pour 2019 ;
- L'exonération des cotisations salariales sur les heures supplémentaires au 1er janvier 2019.

L'article 65 relatif aux subventions aux associations sera maintenu au niveau de 2018, gage du soutien de la municipalité envers le tissu associatif de la commune.

La subvention d'équilibre versée au CCAS, afin de maintenir un niveau de soutien important dans un contexte économique difficile est fixée à 50 000 € (montant identique à 2018). La commune accompagnera les habitants et exercera son devoir de solidarité. De plus, une dotation de 5 000 € sera inscrite sur le budget du CCAS 2019 pour l'opération « nos Aînés connectés ».

La contribution obligatoire due au titre de 2019 au Service Départemental d'Incendie et de Secours du Loiret s'élèvera à 255 672 € et est supérieure de 5 747 € par rapport à 2018.

3. Les Orientations financières 2019

Axes de la préparation budgétaire 2019 *Dépenses d'équipements*

Les dépenses d'équipement seront budgétées à hauteur de 3,3 millions d'euros.

Les principaux investissements qui devraient figurer en 2019 seront :

- Fin des travaux de réhabilitation des quais de Loire et de la place du Port compte tenu de la participation financière au titre des opérations « Cœur de Village » de la CCL, du département et de la Région. Poursuite également de l'implantation d'un kiosque sur cette place, outil technique de médiation culturelle et touristique avec le soutien de la CCL et du programme LEADER (AP/CP).
- Poursuite du remplacement des menuiseries du groupe scolaire Maurice Genevoix (2ème tranche : maternelle) subventionné par la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) (AP/CP)
- Poursuite de l'aménagement de la rue des Moussières (2ème tranche) suite aux travaux d'assainissement réalisés en 2017-2018 (AP/CP)
- Travaux de modernisation des installations d'éclairage public afin d'agir durablement sur la qualité et la performance des sources lumineuses (mise en sécurité des installations, recherche d'économie d'énergie et protection environnementale) (AP/CP)
- Travaux d'aménagement de sécurité Boulevard de Verdun
- Création d'un préau à l'école maternelle du Morvant
- Aménagement d'une piste cyclable avenue du Gâtinais (1ère tranche)

3. Les Orientations financières 2019

Axes de la préparation budgétaire 2019 *Recettes d'investissement*

Les recettes d'investissement suivantes sont attendues par la ville :

• **Le FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée)**

La Loi de finances 2016 a prévu l'élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie pour les travaux payés à compter du 1er Janvier 2016, l'objectif étant d'accompagner l'effort d'entretien et de réhabilitation des bâtiments publics des collectivités publiques et de leur permettre de mettre en œuvre de nouveaux projets donc de poursuivre des investissements. Comme en 2018, nous pourrons récupérer la TVA pour les travaux réalisés en 2018 en fonctionnement.

Le montant attendu en 2019 de FCTVA est estimé à 305 000 € pour l'investissement et à 28 500 € pour le fonctionnement.

• **La Dotation de soutien à l'investissement**

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) permet de financer des projets d'investissement dans le domaine économique, social, environnemental et touristique ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La DETR a été sollicitée pour les travaux de création d'un préau à l'école maternelle du Morvant. Une subvention à hauteur de 35 % du montant HT des travaux est attendue.

• **Taxes d'aménagement**

La taxe d'aménagement s'est substituée à la taxe locale d'équipement (TLE) au 1er Mars 2012. Cette taxe est perçue par les communes « en vue de financer les actions et opérations contribuant à la réalisation des objectifs définis à l'article L. 121-1 » du code de l'urbanisme, c'est-à-dire contribuer au financement des équipements publics.

En 2018, le produit de la taxe d'aménagement est en diminution par rapport aux recettes des années précédentes. En effet, 59 823,69 € ont été encaissés en 2018 contre 71 935,54 € en 2017 et 154 652,83 € en 2016 (extension du Super U). De plus, un courrier de la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) reçu fin octobre 2018 indique un trop perçu de cette taxe à hauteur de 51 287,64 € pour les exercices 2014 à 2016 que la collectivité va devoir rembourser. Il s'agit, pour 3 constructions d'une erreur de taxation du service des taxes de la DDT, de l'annulation de 2 permis et également suite au permis modificatif déposé par la société FRANDIS (extension du Super U) d'une mauvaise répartition des surfaces et des stationnements (un calcul a été refait et l'entrepôt commercial a bénéficié d'un abattement de 50 %).

L'emprunt d'équilibre qui sera inscrit au BP 2019 sera minimisé par rapport aux montants des investissements prévus en 2019.

Budget Assainissement

La gestion du service assainissement de la Ville a été confiée le 1er novembre 2015 par contrat d'affermage à la SAUR pour une durée de 15 ans.

Il est proposé d'inscrire en 2019 la réalisation des travaux d'assainissement de la route d'Orléans d'un montant de 200 000 € HT ainsi que des travaux pour l'extension de l'assainissement rue de la brosse à hauteur de 72 000 € HT.

Un marché a été passé au cours de l'été 2018 pour la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement eaux usées et eaux pluviales pour un montant de 159 983,59 € HT avec un début des prestations fixé au 18 octobre 2018 pour une durée de 12 mois (soit jusqu'en octobre 2019).

Des travaux de mise en conformité sur la station d'épuration sont également envisagés pour environ 50 000 € HT et des travaux sur le déversoir orage pour environ 100 000 € HT.

Pour mémoire, la surtaxe communale a été maintenue et non augmentée pour 2019. La dernière augmentation a été effectuée en 2007 malgré la réalisation de travaux importants sur le réseau rue de la Touche et rue des Moussières.

	2015	2016	2017	2018
<i>Recettes réelles de fonctionnement</i>	130 056,98 €	172 541,88 €	272 256,91 €	211 327,72 €
<i>Dépenses réelles de fonctionnement</i>	32 007,43 €	5 999,93 €	70 299,83 €	31 143,03 €
<i>Dépenses réelles d'investissement</i>	32 007,43 €	38 919,10 €	585 144,28 €	354 107,09 €
<i>Recettes réelles d'investissement</i>	130 056,98 €	5 999,93 €	1 945,20 €	60 446,75 €

Attention à compter de 2016, le budget annexe de l'assainissement est voté en HT

Budget Eau

La gestion du service des eaux de la Ville confiée le 1er novembre 2015 par contrat d'affermage à la SAUR pour une durée de 15 ans.

La surtaxe communale a été maintenue et non augmentée pour 2019. La dernière augmentation a été effectuée en 2010.

La deuxième phase de l'étude pour la protection des périmètres de captages est prévue par le biais d'une AP/CP en 2019 pour un montant de marché à hauteur de 84 947 € HT. Marché notifié le 6 septembre 2018 avec un début des prestations fixé au 18 octobre 2018 pour une durée de 24 mois (soit jusqu'en octobre 2020).

Un marché a été notifié le 28 juin 2018 pour la réalisation d'une étude patrimoniale sur les ouvrages d'eau potable pour un montant de 99 940,10 € HT avec un début de prestations fixé au 18 octobre 2018 pour une durée de 16 mois (soit jusqu'en février 2020). Pour la réalisation de cette étude, il est nécessaire d'effectuer la pose de débitmètres sur différents secteurs de la commune afin de pouvoir mesurer les éventuelles fuites sur le réseau d'eau potable, ces travaux sont estimés à 95 000 € HT.

La pose de compteurs sectoriels est également budgétée pour un montant de 24 000 € HT et le remplacement des branchements en plombs pour 22 000 € HT.

Des travaux sur les forages sont prévus pour un montant de 50 000 € HT.

	2015	2016	2017	2018 (estimé)
Recettes réelles de fonctionnement	83 812,29 €	92 686,77 €	91 562,60 €	75 935,02 €
Dépenses réelles de fonctionnement	18 773,43 €	15 826,42 €	11 317,39 €	11 575,34 €
Dépenses réelles d'investissement	7 452,00 €	123 208,16 €	12 447,46 €	56 673,24 €
Recettes réelles d'investissement	33 480,81 €	0,00 €	1 850,38 €	68 693,80 €

Attention à compter de 2016, le budget annexe de l'eau est voté en HT

Budget Camping

Dans le cadre du renouvellement du contrat de gérance arrivé à son échéance fin 2017, la ville suite à une mise en concurrence a renouvelé sa confiance auprès de l'entreprise Fréry qui se voit confier ce marché pour une durée de 2 ans.

L'obtention d'une troisième étoile en fin d'année 2017 permet au camping de Châteauneuf sur Loire de garantir un niveau de qualité et d'équipement ainsi que renforcer son attractivité dans la Région Centre.

Pour 2018, le nombre de nuitées pour le camping de la Maltournée s'élève à 10 783 nuitées contre 10 313 nuitées en 2017 et les recettes encaissées sont de 122 989,37 € pour l'année 2018 contre 110 620,48 € en 2017 soit une évolution de 11,18 % par rapport à l'exercice 2017.

	2015	2016	2017	2018 (estimé)
Recettes réelles de fonctionnement	129 054,37 €	127 069,14 €	110 620,52 €	125 039,97 €
<i>Dont emplacements</i>	99 084,37 €	100 062,05	110 620,48 €	122 989,37 €
Dépenses réelles de fonctionnement	104 112,00 €	110 419,30 €	116 912,81 €	104 718,05 €
Dépenses réelles d'investissement	0,00 €	13 870,00 €	34 593,66 €	12 302,12 €
Recettes réelles d'investissement	0	0	0	48 000,00 €

Les dépenses d'investissement pour l'exercice budgétaire 2019 sont :

- Continuer la modernisation des locaux communs (sanitaires, salle de convivialité...)
- En fonction des disponibilités budgétaires, augmentation de nouvelles structures d'hébergement «Loire à Vélos».